



Info Septembre 2019

Chère lectrice, cher lecteur,

La [semaine mondiale de l'allaitement maternel](#) va débiter bientôt. Veuillez effectuer vos [commandes](#) de matériel dans les prochains jours.

Il y a encore des places disponibles au [colloque de Lausanne](#) le 24 septembre. *Soutenez les parents, facilitez l'allaitement !*

Le [colloque de Zurich](#), consacré au thème *Le microbiome pendant la grossesse, l'accouchement et la période d'allaitement*, a suscité un grand intérêt. Près de cent personnes y ont assisté.

Nous sommes très heureux de pouvoir annoncer qu'un colloque aura lieu cette année dans le canton du Tessin.

Dans cette édition (le texte en français se trouve ci-dessous) :

- [Semaine mondiale de l'allaitement maternel 2019](#)
- [Colloques 2019](#)
- [Interpellation : Dangers de l'échange direct de lait maternel](#)
- [Dépliant destiné aux pères : donnez votre avis !](#)
- [Inscription pour information](#)
- [Question pour notre juriste](#)
- [Enquête : allaitement et travail](#)
- [Production de lait maternel après la perte de l'enfant](#)
- [Actualités du monde de la recherche et articles divers](#)
- [Congrès d'allaitement 2019](#)
- [Manifeste de Santé publique Suisse pour la santé des enfants et des adolescents](#)
- [Offres de formation continue de nos partenaires](#)
- [Pour les spécialistes](#)
- [Actualités du projet Miapas](#)
- [Santé psychique dans la petite enfance](#)
- [mamamap](#)
- [Matériel d'information](#)

Meilleures salutations
Christine Brennan, directrice

Promotion allaitement maternel Suisse

Schwarztorstrasse 87, 3007 Berne
tél. 031 381 49 66

[modifier les coordonnées](#) | [se désinscrire](#) | [contact](#)
[Cliquez ici pour accéder au PDF et aux archives.](#)

Semaine mondiale de l'allaitement 2019

La [→semaine mondiale de l'allaitement maternel](#) va débiter bientôt. Veuillez effectuer vos [→commandes](#) de matériel dans les prochains jours.

La semaine mondiale de l'allaitement maternel 2019 est placée sous le thème « Empowering Parents ». Pour la Suisse, le slogan a été modifié en « **Soutenez les parents, facilitez l'allaitement !** ». La semaine d'action se déroulera du 14 au 21 septembre.

L'objectif est d'attirer l'attention sur l'importance de la protection sociale des parents et leur protection par la loi du travail. Il y a cent ans exactement, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a intégré pour la première fois la protection de la maternité dans une convention. Mais il fallait attendre encore 80 ans avant que, en l'an 2000, la Convention C 183 de l'OIT fixe un minimum de 14 semaines pour le congé de maternité et ancre le droit aux pauses d'allaitement rémunérées.

En Suisse, l'allocation de maternité a été introduite en 2005. Depuis lors, les femmes reçoivent 80 % de leur salaire pendant au moins 14 semaines après l'accouchement et sont protégées contre le licenciement durant cette période. Selon les dispositions de la loi sur le travail, entrées en vigueur en 2014, les mères peuvent disposer du temps nécessaire pour allaiter ou pour tirer le lait pendant la première année de vie de l'enfant et ces pauses d'allaitement doivent être rémunérées. Mais la réalité est souvent différente. Les mères qui allaitent au travail n'ont pas de lobby. Elles ont donc souvent de la peine à revendiquer leur droit légal aux pauses d'allaitement lorsqu'elles retournent au travail. Parfois, elles sont confrontées à l'absence d'une localité appropriée ou à un manque de flexibilité dans l'organisation du travail. Il en résulte que de nombreuses mères ne respectent pas les recommandations concernant les temps d'allaitement ou sèvrant à un moment qui n'est pas optimal pour la santé du nourrisson.

Les femmes en âge de procréer se trouvent généralement en pleine vie active et constituent un important facteur de succès dans l'économie suisse. Beaucoup d'hommes aimeraient soutenir leur partenaire après la naissance de l'enfant et assumer leur part de responsabilité parentale. Pour eux, les dispositions légales font toutefois défaut. Un congé parental prolongé, comme il est d'usage dans de nombreux pays européens, serait donc souhaitable.

Aussi intéressant à lire : [→Congé parental : un bon investissement](#)

Arguments et recommandations élaborés sur la base d'études récentes de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF >>

[→Informations complémentaires](#)

Colloques 2019

Lausanne : 24 septembre 2019, au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)

Trois tables rondes auront lieu sur les sujets ***Place du père dans le soutien de l'allaitement***, ***Place des pairs dans le soutien de l'allaitement*** et ***Allaitement et travail : entre loi et réalité***. Chaque sujet sera présenté par trois intervenant-e-s de différents horizons puis discuté.

- **Table ronde 1 : Place du père dans le soutien de l'allaitement**

- Rôles du père dans l'allaitement
- Place du père dans l'allaitement en Suisse
- Témoignage : place du père en néonatalogie

- **Table ronde 2 : Place des pairs dans le soutien de l'allaitement**

- Présentation générale du peer support en population générale et pour les nouveau-nés hospitalisés (étude Alaïs)
- Peer support en Suisse
- Peer support en néonatalogie

- **Table ronde 3 : Allaitement et travail : entre loi et réalité**

- Que dit la loi ? Overview de la situation en Suisse
- Impact économique
- Le point de vue des RH

→Plus d'informations et inscription

Une centaine de personnes ont participé au **colloque de Zurich le 29 août**.

Le microbiome pendant la grossesse, l'accouchement et la période d'allaitement

Chaque être humain vit avec un grand nombre de bactéries qui forment son microbiome. La diversité du microbiome est étroitement liée au système immunitaire de l'organisme ; les fonctions immunitaires ne se développent essentiellement que sous l'influence du microbiote. Lors du symposium organisé par Promotion allaitement maternel Suisse, trois exposés ont mis en lumière les connaissances en matière de microbiome pendant la grossesse, l'accouchement et la période d'allaitement.

Dr med. Natalia Conde, médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique FMH, médecin-chef de la maternité de l'hôpital Triemli à Zurich, a fait le point sur les connaissances actuelles concernant le microbiome en périnatalité. Depuis plus d'un siècle, on parlait du principe que le fœtus se développe dans un environnement stérile et qu'il ne reçoit et forme son microbiome qu'à la naissance. De nouvelles études remettent en question ce paradigme et postulent une « colonisation *in utero* ». Mme Conde a fait la comparaison entre paradigme et nouvelle hypothèse.

Dr. rer. nat. Jakob Zimmermann du team de Dr rer. nat. Stephanie Ganai-Vonarburg (département BioMedical Research de la clinique universitaire de chirurgie et médecine viscérale de l'Hôpital de l'Île à Berne) a présenté leurs recherches sur la flore intestinale de la mère, qui stimule le développement du système immunitaire du nouveau-né. Leurs analyses ont démontré que des métabolites bactériens qui proviennent de la flore intestinale maternelle sont transférés à l'enfant par le placenta pendant la grossesse et par le lait maternel après la naissance. Ces composants bactériens contribuent de façon significative à la maturation du système immunitaire et protègent l'enfant au cours de la colonisation par le microbiote qui a lieu immédiatement après la naissance.

Dr med. Christian Kahlert, médecin spécialiste en pédiatrie, médecin spécialiste en infectiologie et médecin-chef du service d'infectiologie et hygiène de l'hôpital à l'hôpital pédiatrique de St-Gall, a présenté de nouvelles découvertes qui soutiennent la thèse que le lait maternel n'est pas seulement un aliment pour l'enfant, mais qu'il a une influence significative sur la composition des bactéries dans l'intestin (microbiome intestinal) et, par conséquent, sur le développement du système immunitaire.

→Pour consulter les résumés des exposés et les transparents présentés

Locarno, 19 septembre 2019, 13h45, Ospedale Regionale di Locarno, La Carità
(en langue italienne)

Nous sommes très heureux que, grâce à une collaboration avec des les consultantes en lactation et l'hôpital de Locarno, un premier colloque a pu être organisé dans le canton du Tessin.

→Plus d'informations et inscription

Avis du conseil fédéral sur l'interpellation Yvonne Feri : Dangers de l'échange direct de lait maternel

19.3674 Interpellation:

Les hôpitaux suisses alémaniques disposent de banques de lait maternel, le lait donné étant exclusivement réservé aux prématurés de l'institution concernée (il n'existe pas de banques de lait

maternel en Suisse romande et au Tessin). Parallèlement, l'échange direct de lait maternel par l'intermédiaire de plateformes en ligne est en plein essor.

Contrairement au lait des banques de données gérées par les hôpitaux, le lait qui est transmis directement de la donneuse à la receveuse grâce à ces bourses informelles n'est ni pasteurisé ni testé quant à la présence de maladies, de bactéries ou de virus. Or ces agents pathogènes peuvent être transmis par le lait comme par les produits sanguins.

Les plateformes en ligne proposant l'échange de lait maternel, à titre gratuit ou onéreux, comprennent des informations contradictoires, ne comportent pas de contrôle de qualité et n'assurent aucune responsabilité. Les utilisatrices et leurs bébés supportent donc tous les risques découlant de l'ingestion de lait non pasteurisé.

Le lait maternel protège l'enfant contre les maladies en lui procurant des anticorps et des substances stimulant le système immunitaire. Les enfants qui ont été allaités courent moins de risques en matière d'obésité, de maladies cardio-vasculaires et d'hypertension. Si le lait provenant d'une autre mère présente bien sûr les mêmes bénéfices, il présente aussi des risques résultant de la possible transmission de maladies ou d'une conservation impropre. Les mères interrogées estiment que les bénéfices de l'échange de lait l'emportent sur les risques encourus et préfèrent le lait d'une autre mère à un produit de substitution.

Le Conseil fédéral est prié dès lors de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle est son appréciation générale concernant les banques de lait maternel?
2. Comment les risques liés à l'échange direct de lait maternel peuvent-ils être réduits?
3. L'échange de lait maternel doit-il être soumis à des directives ou des dispositions légales particulières?
4. Comment les mères et les pères peuvent-ils être correctement informés des risques que l'échange de lait maternel fait courir à leur bébé?
5. Comment protéger les nourrissons?

L'avis du conseil fédéral du 28 août 2019:

1. Le Conseil fédéral s'engage pour la santé et l'alimentation optimales des mères et des enfants ; il reconnaît que le lait maternel est incontestablement une alimentation excellente pour tous les nourrissons. Il salue donc l'initiative de divers hôpitaux qui instaurent des banques de lait maternel. Par contre, le Conseil fédéral est sceptique envers les plateformes privées d'échange de lait maternel en ligne, car il estime que dans ce cas la qualité nécessaire des produits ne peut être garantie avec certitude.
2. Comme l'explique l'auteur de l'interpellation, l'échange de lait maternel comporte des risques, puisqu'il est difficile de savoir si les règles d'hygiène sont respectées, et que des maladies peuvent se transmettre par ce biais. Le Conseil fédéral est donc favorable à l'élaboration de normes qualitatives reconnues de manière générale, par ex. celles de la Société suisse de néonatalogie. En outre, il lui semble important que les banques de lait soient exploitées par des hôpitaux ou des organisations à but non lucratif offrant les mêmes garanties d'assurance qualité que les hôpitaux.
3. Le lait maternel et la cession de lait maternel via des plateformes d'échange en ligne peuvent en principe entrer dans le champ d'application de la loi sur les denrées alimentaires (RS 817.0). L'Office fédéral de la sécurité alimentaire OSAV et l'Office fédéral de la santé publique OFSP sont actuellement en discussion avec le centre Promotion allaitement maternel Suisse pour déterminer si l'échange de lait maternel dans des hôpitaux à des prématurés doit être réglementé dans le droit alimentaire, ou si d'autres bases légales sont nécessaires.
4. et 5. La responsabilité de s'informer des risques inhérents à l'échange de lait maternel sur les plateformes en ligne incombe en premier lieu aux parents. Cependant, selon le Conseil fédéral, rien ne s'oppose à ce que l'OFSP et le centre Promotion allaitement maternel Suisse, qui collabore avec l'OSAV, compétent en la matière, informent plus activement les parents sur les risques encourus.

Dépliant d'informations destinées aux pères

Au milieu d'une tempête d'attentes contradictoires, chaque père doit trouver le rôle qui lui convient. L'important est d'instaurer une relation avec l'enfant et de créer sa manière personnelle d'exercer le rôle de père. Un effet secondaire apprécié de cette attitude : plus le père se sentira sûr de sa relation et de ses capacités en tant que papa, moins les critiques le toucheront. Il ne sera d'ailleurs plus autant agacé par l'intimité de la relation entre sa compagne et le bébé si c'était le cas.

Des études ont démontré que la possibilité et la durée de l'allaitement au sein dépendent énormément du papa. La nouvelle information a pour but de donner confiance aux pères de pouvoir assumer leur rôle. Elle peut être [→consultée directement sur le site Internet](#) ou bien commandée dans la [→boutique](#).

Dans la partie destinée aux mères, celles-ci sont invitées à encourager leur partenaire à instaurer un rapport autonome avec le bébé.

Cette information pour les pères jouit d'une forte demande. Nous vous serions reconnaissants d'exprimer votre avis sur ce dépliant par e-mail à l'adresse contact@allaite.ch.

Inscription pour information

La rémunération des pauses d'allaitement est réglée depuis 2014 par [→l'Art. 60 Durée du travail en cas de grossesse et de maternité ; temps consacré à l'allaitement](#) de l'Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1).

De nombreuses femmes cessent d'allaiter quand elles reprennent leur activité professionnelle, soit parce qu'elles ne connaissent pas leurs droits concernant l'allaitement à la place de travail, soit parce qu'elles pensent que les difficultés d'ordre organisationnel soient insurmontables.

Avec l'inscription « **Oui, j'aimerais en savoir plus sur l'allaitement maternel** », Promotion allaitement maternel Suisse contribue à fournir des informations sur ce sujet à un grand nombre de mères. Les femmes sont invitées à s'inscrire auprès de Promotion allaitement maternel Suisse en indiquant leur adresse e-mail et la date de naissance. Avant la fin de leur congé de maternité, elles recevront des informations concernant la poursuite de l'allaitement après le retour à la place de travail et les bases légales, des check-lists pour se préparer, des feuilles d'information pour l'employeur ainsi que des adresses et liens utiles.

Les femmes qui s'inscrivent avant ou juste après l'accouchement recevront un premier e-mail avec des informations relatives à l'allaitement maternel, aux possibilités de trouver du soutien et à mamap.

(Pour répondre à une large demande, nous publions les contenus du [→premier e-mail](#) et du [→deuxième e-mail](#).)

Les cartes pour l'inscription sont remises par des spécialistes (sages-femmes, consultant en lactation, gynécologues, pédiatres, personnel des consultations parents-enfants et des hôpitaux) aux futures mères ainsi qu'aux femmes qui ont déjà accouché. Elles peuvent être commandées gratuitement auprès de Promotion allaitement maternel Suisse : [→Shop](#)

Bon nombre d'inscriptions nous sont déjà parvenues. Nous remercions toutes les personnes concernées de nous soutenir en distribuant les cartes aux femmes.

Collaboration avec une juriste

Nous pouvons compter sur le soutien d'une juriste pour traiter les questions relatives aux droits des mères allaitantes. Cela nous permet d'améliorer encore notre offre de soutien aux mères. Cette possibilité de recevoir des conseils juridiques est très appréciée. La juriste donne également des indications à qui s'adresser si aucun accord avec l'employeur n'a pu être trouvé.

Exemple d'une question :

Je suis à 8,5 mois de grossesse et je souhaiterais allaiter dès mon accouchement (si cela est bien sûr possible). C'est notre premier enfant et je ne comprends pas bien mes droits vis-à-vis de mon employeur. En effet, une amie m'a parlé d'un congé supplémentaire en plus du congé de maternité usuel. Est-ce que cela existe bien ? Et est-ce qu'une femme qui allaite a un droit de congé de maternité différent de celui d'une femme qui n'allait pas ? Je vous remercie pour votre aide et j'attends votre réponse.

Réponse de la juriste :

Ça dépend dans quel contrat vous êtes employée et quelles lois sont applicables à votre emploi. Selon mes connaissances pour les employées de l'État de Vaud il y a un droit à un congé d'allaitement d'un mois qui suit le congé de maternité (art. 35 Loi sur le personnel de l'État de Vaud). Dans le droit privé et selon la Loi sur le travail un congé d'allaitement n'existe pas. La mère qui allaite a le droit à des pauses payées pour ce but.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions : contact@allaiter.ch

Allaitement et travail

L'objectif de Promotion allaitement maternel Suisse est non seulement d'informer les spécialistes et les parents sur les droits des mères allaitantes qui reprennent leur activité professionnelle, mais également de sensibiliser les employeurs. Nous menons régulièrement des entretiens avec différentes entreprises pour évaluer la situation actuelle et pour faire connaître les →[aide-mémoire](#) publiés par Promotion allaitement maternel Suisse.

Questionnaire dans le cadre d'un travail de bachelor : le retour au poste de travail du point de vue des mères qui exercent une activité professionnelle

La première année de vie de l'enfant représente une situation exceptionnelle et pose des défis à différents niveaux. L'un de ces défis concerne l'activité professionnelle des parents, notamment celle de la mère. Pour elle, il est particulièrement difficile de concilier vie familiale et carrière. Elle a besoin du soutien de toutes les personnes concernées dans son environnement privé et professionnel.

Vous êtes mère d'un enfant qui a vu le jour après le 1^{er} janvier 2016 et vous avez repris une activité salariée au cours de l'année qui a suivi la naissance de cet enfant ? Nous vous prions alors de remplir le questionnaire.

Cela prend environ 15 minutes, l'anonymat est garanti. Nous vous serions reconnaissants d'inciter d'autres personnes à participer. Le délai de participation est fixé à fin septembre 2019.

→[Vers le questionnaire](#) (il faut changer la langue après avoir ouvert le lien)

Production de lait maternel après la perte de l'enfant

Le service spécialisé kindsverlust.ch distribue des brochures destinées aux parents qui ont perdu un enfant durant la grossesse, l'accouchement ou les premiers jours de vie.

Des informations concernant le sevrage après la perte de l'enfant se trouvent dans la brochure →[Was tun, wenn die Brüste voller Milch sind und Ihr Kind nicht lebt?](#) (Que faire si vos seins sont pleins de lait mais que votre bébé n'est plus en vie ?). Malheureusement, cette brochure n'est disponible qu'en allemand.

→[Commander la brochure](#)

Actualités

OMS : aliments pour bébés ont une forte teneur en sucre et sont commercialisés de manière inappropriée

Deux nouvelles études de l'OMS/Europe révèlent qu'une proportion importante d'aliments pour bébés sont incorrectement commercialisés comme convenant aux nourrissons de moins de 6 mois, et que beaucoup de ces aliments contiennent des taux de sucre trop élevés. →[Plus d'informations](#)

Les anticorps IgA du lait maternel protègent les prématurés contre l'entérocolite nécrosante

Les anticorps IgA présents dans le lait maternel lient des agents potentiellement pathogènes dans l'intestin du nourrisson et peuvent donc prévenir les infections intestinales au cours des premiers mois de vie. C'est ce qu'a démontré une étude publiée dans *Nature Medicine* (2019; doi: 10.1038/s41591-019-0480-9). Cela explique pourquoi le lait maternel peut protéger les prématurés contre l'entérocolite nécrosante.

Les pays les plus riches du monde sont-ils favorables à la famille ?

Il est important de poursuivre une politique favorisant les familles parce qu'elle permet aux enfants de prendre un meilleur départ dans la vie et aide les parents à trouver l'équilibre entre leurs obligations au travail et à la maison. Pourtant, certains pays qui comptent parmi les plus riches au monde n'offrent pas de solutions complètes pour toutes les familles. Ce rapport se concentre sur deux aspects : le congé de garde d'enfants pour les parents et la formation de la petite enfance et l'accueil d'enfants d'âge préscolaire. Il examine cette politique sur la base des dernières données disponibles dans les 41 pays à revenu élevé et moyen qui font partie de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou de l'Union européenne (UE). L'analyse porte notamment sur les taux d'allaitement et les directives concernant l'allaitement maternel ainsi que sur la qualité de l'éducation préscolaire.

→ Consultez les classements pour voir où se trouve la Suisse.

Informations présentées par l'Institut européen pour l'allaitement maternel et la lactation :

- Les pères et les conseils en cas d'allaitement
- Formula, aliments pour bébés et pratiques commerciales des fabricants
- La recommandation d'allaiter exclusivement pendant six mois a été examinée

Congrès d'allaitement 2019

Le congrès d'allaitement qui se déroulera les 13 et 14 septembre 2019 à Olten propose un programme très varié :

L'allaitement est-il à la mode ? Quelle place pour l'allaitement dans le monde d'aujourd'hui ? Les interventions obstétriques ont-elles un impact sur l'allaitement ? Quelles approches pourraient s'avérer utiles en cas de problèmes d'allaitement ? Quelles relations existent entre allaitement, pauvreté et égalité des chances ? Et quels sont les points communs entre humour et allaitement ?

→ Plus d'informations (le langage du congrès est l'allemand, pas de traduction)

Manifeste de Santé publique Suisse pour la santé des enfants et des adolescents

Une grande partie des enfants et des jeunes en Suisse se portent bien. Cependant, nombre de comportements qui posent un risque pour la santé ont leur origine dans l'enfance et l'adolescence. Dans le cadre de la Conférence Suisse de Santé Publique 2019, consacrée à la santé des enfants et des jeunes, un manifeste à ce sujet a été adopté.

Dans aucune autre étape de la vie, la promotion de la santé et la prévention ne sont aussi efficaces, durables et économiquement avantageuses qu'au début de la vie. La Suisse n'entreprend pas encore assez d'efforts pour la promotion de la santé et la prévention dans cette phase de vie.

Ce manifeste s'adresse aux politiciens, aux autorités et à l'administration. Les services fédéraux, cantonaux et communaux doivent davantage coordonner leurs efforts pour promouvoir la santé des enfants et adolescents. Une stratégie globale reconnaît la nécessité d'agir, propose des mesures et met à profit les synergies.

Par ailleurs sont interpellés les organisations professionnelles dans le domaine des enfants et adolescents ainsi que les experts des domaines de la promotion de la santé et de la prévention.

La petite enfance pose les bases

La grossesse et les premières années de vie sont décisives pour le développement physique, psychique et social de l'être humain. Nous exigeons donc :

- une meilleure subvention de l'accueil extrafamilial des enfants ;
- un programme de visites à domicile volontaires pour les familles socialement défavorisées ;
- un encouragement actif de la mise en réseau et de la coordination centrée sur la famille des institutions de santé, sociales et de formation dans le domaine de la petite enfance ;
- un congé parental obligatoire.

Vous trouverez les revendications détaillées concernant la petite enfance dans le manifeste à partir de la page 6.

→[Version complète du manifeste](#)

Offres de formation de base et continue de nos partenaires

→[Certificate of Advanced Studies CAS Consultante en lactation et allaitement maternel IBCLC](#)

→[Séminaire de base en allaitement pour professionnels des soins et autres personnes intéressées](#)

→[Offres de formation en langue française](#)

→[Offres de formation continue EISL \(Institut européen pour l'allaitement maternel et la lactation\)](#)

→[Offres de formation continue ASCL](#)

Vous trouverez d'autres cours et conférences proposés par nos partenaires dans →[l'agenda](#).

Annoncez vos manifestations pour que nous puissions les publier dans notre agenda : contact@al-laiter.ch

Pour les spécialistes

→[Littérature, vidéos et autre matériel](#), mis à disposition par l'Institut européen pour l'allaitement maternel et la lactation.

→[Pages spéciales](#) avec des connaissances actuelles sur l'allaitement, présentées par l'Institut européen pour l'allaitement maternel et la lactation

Formation en consultante en lactation :

- →[eLearning](#)
- →[Offres de formation en langue française](#)
- →[CAS Consultante en lactation et allaitement maternel à la Haute école spécialisée bernoise, département Santé](#)

Projet Miapas de Promotion Santé Suisse

Actualités du projet Miapas

Pour renforcer la santé des enfants et de leurs parents, de la conception à l'âge de quatre ans, Promotion Santé Suisse mène depuis 2015 le projet Miapas, en collaboration avec des partenaires

nationaux. Ce projet vise, d'une part, à sensibiliser les responsables politiques à l'importance de la promotion de la santé durant la petite enfance. D'autre part, il encourage la collaboration entre les professionnels de la petite enfance afin de formuler des messages communs au niveau national autour du mouvement, de l'alimentation et de la santé psychique.

Le concept 2017-2018 du projet Miapas a été prolongé d'un an, soit jusqu'à fin 2019. Ce prolongement nous permettra d'atteindre les objectifs fixés initialement et de définir les contours du prochain concept.

Mise en réseau

La Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant, la Société Suisse de psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent (SSPPEA) et l'Association Suisse de Psychologie de l'Enfance et de l'Adolescence (ASPEA) ont rejoint le groupe de résonance Miapas. Nous saluons l'arrivée de ces trois nouveaux membres et nous nous réjouissons de la meilleure représentation des domaines de l'accueil extrafamilial et de la santé psychique dans le cadre de nos réflexions.

Alimentation – Modules de formation

Les quatre modules de formation continue relatifs à l'alimentation durant la grossesse, l'allaitement et la petite enfance sont dès à présent à disposition des professionnels, en français et en allemand. Comprenant chacun un manuel et une présentation PowerPoint, ils rassemblent les connaissances de base et actuelles en matière d'alimentation. En cas d'intérêt pour l'utilisation de ces modules dans vos organisations, sections ou dans votre canton, l'équipe de projet Miapas se tient à votre disposition pour discuter des modalités, au cas par cas et en fonction de vos besoins. L'intégration de ce matériel, actuel et bénéficiant d'un large consensus, dans le cadre de formations ou de journées d'échange existantes est également bienvenue.

Activité physique – Recommandations pendant et après la grossesse

Les →recommandations « Activité physique et santé pendant et après la grossesse » ont été réalisées dans le cadre d'un mandat donné à l'Université de Zürich en collaboration avec de nombreuses organisations. Elles s'adressent aux professionnels qui accompagnent les femmes pendant et après leur grossesse. Ces recommandations sont disponibles en français, en allemand et en italien.

La promotion de la santé psychique dans la petite enfance

→Recommandations pour les professionnel-le-s de la santé et de l'action sociale (Promotion santé Suisse)

Une société forte a besoin d'enfants en bonne santé. La santé est un équilibre qui demande à être ajusté en permanence, sur le plan tant physique que psychique et social. Les jeunes enfants ont besoin d'être entourés par des adultes aimants, disponibles et fiables. Les représentations que les parents et les personnes de référence se font d'un enfant, de même que leur comportement à son encontre ont une influence directe sur sa santé psychique, et ce dès la grossesse.

L'accompagnement des enfants jusqu'à l'âge de quatre ans et de leurs familles est souvent assuré par une pluralité d'intervenant-e-s de professions différentes. Pour que cet accompagnement pluridisciplinaire soit fructueux, il est indispensable que les professionnel-le-s se concertent et parlent le même langage.

Les présentes recommandations ont été élaborées grâce à un travail d'échange pluridisciplinaire et peuvent servir à prolonger ce dialogue entre professionnel-le-s. Elles sont fondées sur les résultats de recherches scientifiques et comportent des conseils pragmatiques relatifs à la prise en charge des enfants, leurs parents et d'autres adultes de référence.

La première partie explique la notion de santé psychique dans la petite enfance et comment celle-ci peut être promue. La deuxième partie comporte 12 recommandations pour la promotion de la santé psychique des jeunes enfants à l'aide d'exemples concrets et quotidiens.

Les professionnel-le-s peuvent s'en servir lors de leurs consultations avec les parents.

mamamap – allaiter tout en mobilité

Connaissez-vous un endroit où les mères qui allaitent sont les bienvenues et qui ne se trouve pas encore sur mamamap.ch ? Alors n'hésitez pas à l'indiquer.

Matériel d'information

Consultez et commandez le matériel dans notre boutique en ligne : allaiter.ch/shop

→FAQ, Questions fréquemment posées

Autre matériel d'information pour les migrantes

En fournissant des informations en plusieurs langues sur des questions de santé, migesplus.ch facilite l'accès aux prestations et contribue à améliorer la santé des migrants et migrantes.

